

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE LA LONDE-LES-MAURES

Registre de concertation du public N°3

Cocher la case correspondante
Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
Zone'd'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
Opération d'aménagement
X Autre
Relatifà: AMENAGEMENT DU SITE DES BOAMETTES (NAVALGROUP)
PROCEDULE DE DECLAPATION DE PROJET EMPORTANT NISE EN COMPATIGICITE DU
PLAN LOCAL D'URBANISTE AU TITRE DE L'EVALUATION ENVIRONNETIENTALE ET
AU TITAE DES EQUIPEMENTS PUBLICS SE TROUVANT DANS LE PERIDETRE DE
LA MISE EN COMPANI DICITE DU PLU L. 103-2 3° at R. 103-1-2° de C.



Registre de concertation du public

Concertation préalal	ole à : toménager	ment du site de	Bornettes (1	Moral Group) ju	produce de d	iclastion.	do projet
at ou titre day of							
L. 103-2 3° et	R. 103-12°	de codo de	l'ur bonim				
	ATM ACCO					- E\$35	AD CO
	0734 34 51 12901 July 1		34 .11			63	
	OTSK SVEDI		34 .f1		9.000 2.000 2.000		

en date du <u>0</u> 1 | 102 3 (C: jourt)

je soussigné(e) (2) A. AUBERT GERAL), Adjourtour Noire, Déliqué à l'unbanionne
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à La Lando. la Moures

Pour le Maire l'Adjoint à l'Urbanisme Gérard AUBERT, le 15/04/1023

signature



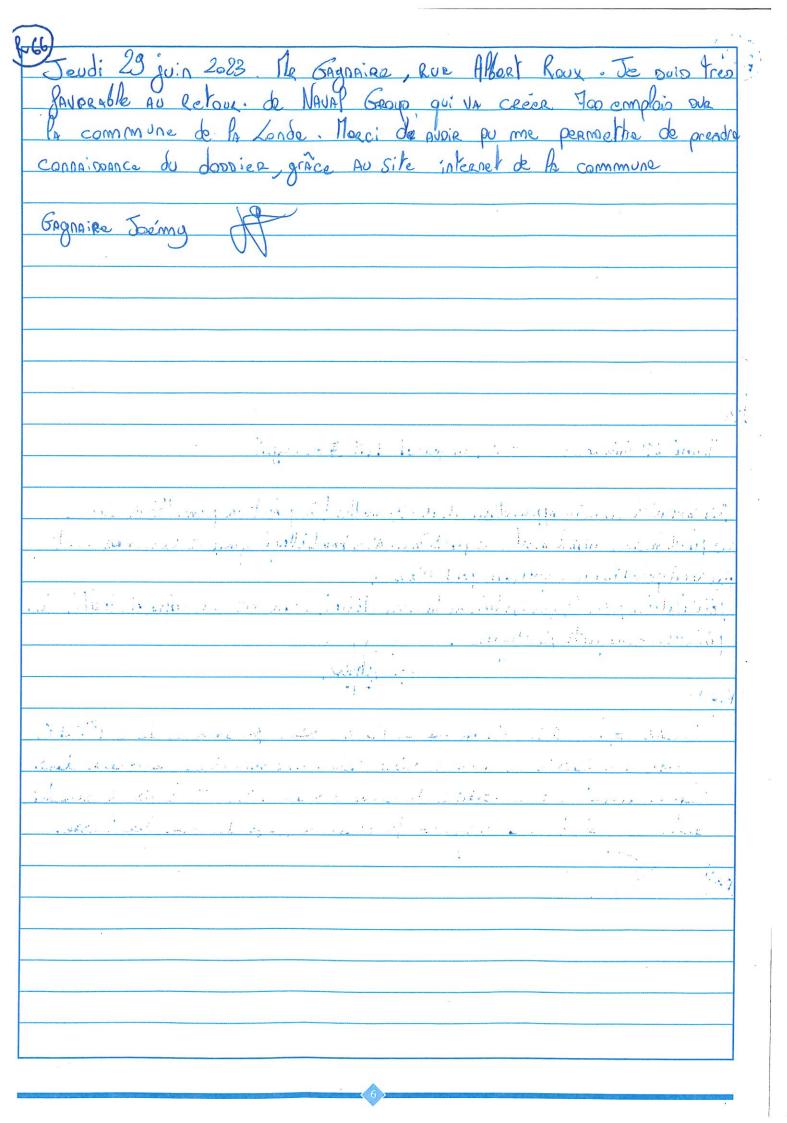
- (1) Conseil Municipal Comité Directeur Conseil Communautaire
- (2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

SUIVI DE LA CONCERTATION

	Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
	28_106.1202	3 mail notes one BASCHIER	CATHERIWE	
	29 106 /202			
	29,06,20	A	A SABRINA	
W.	25,06,202	3 mail (159) 17, BOLA	ND PHILIPPE	man you taking
	2906,201	3 mail (10 Tre Bou	TIE CISA	commence with a commence
	29 06,20	3 Marker 161 n, MAD	ENIER FRANÇOIS	9-1, 3, 4-19
	30.66/201	3 mail no 1162 M. DE	GOIFFON PIERLE AN	TOINE
	3006/20	23 mail (mo) 163 no	BLANCARD MARIE	CLAUSE
	29,06,10	many se ite!	BOTTBRAY PATRICIC	
	19,06,60	3 mail no 1765 Pre	BOUTIE NICAE	
	30,06,20	23 mail (1766) 1. LE	POUTRE FABIEN	
	30,06,202	3 mail no 1767 neT	HINEL FLORETTE	
	30 /06 / 202	3 mail a 16 miles Aug	ACARD Bidies	
	30/06/201	3 mail(nº 1769) 1. P	ACITTO J.L+ Mae J	acaveria
	30,66,20		ELINE BERARD	11
	30.06/20	wood in (1177)	ITER NIRAMAR	
	30,06,20	made of 114	COULON NATHALI	
	30,06,20		GERBAUDO MARIE	
	30/06/20		de GUÎTAUT CH	
	30106120	23 moil (1775) Na	e DOMINJON C +	IRISTEZ
	//			
	//			
	//			
	/ /			
	//			
	//			
	/ /			
	11			

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
23/06/202	AL WILLE	The MAZZONI SYLVIE	
30 06 602	3 lettre (° L11)	Association Les Amis des Do	mettes _
/ /			,
11			
//			
/ /			
//			
//			
//			
//			
//			
//			
//			
//			
//			
/ /			
//			
/ /			
//			
//			
11			
/ /			
//			
//			
//			
//			
//			
/ /			

fendi 29 fuin 2023. Dephine Banian Je suis très favorable au projet d'aménagement du site des Bonnettes car il la semettre : - le dévoloppement de l'activité tertiaire ce qui sera un excellent confiséement à l'agriculture et au tourisme au niveau Communal. Je remercie la commune d'avoir oreanisé une remiser Ifullique en début de concertation pour la gement informer tout le monde. Hélicitations pour ce beau projet! Myman Jeudi 29 juin 2023 Eric Dusfourd 1218 1 de l'applé Très favorable au dévelopment ou vite des Bornettes! Le projet va journettre de réglar les problèmes de ruissellement, les problèmes d'embouteillage grace à l'aménagement du rond point are corresponded for fort blanc! Félicitation pour l'aganisation de la concertation et la mise en ligne de toutes les piecos de l'enquête jublique 264 Jeudi 2/06/223 Mammana Marie José (80 avenue de l'1007 Clost un faisir de voir ce site industriel ouvrir à nouveau dans toquel man feir a trosafte durant des années. Je suis fersusoles que a frajet sero respecté l'environnement de ma jeunesse Jendi 29/6/2023. Mare BASTIDE. This attackée an developpement du comperce localije suis très heuranse que le site des Bormontes Face l'Objet d'un projet de développement économique Saucieux de la protection de l'avirongment



Registre de concertation clos le VENDREDI 30 JUIN à minuit

observations ont été consignées au registre

75 mouls + 11 lettreettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

Pour le Maire l'Adjoint à l'Urbanisme Gérard AUBERT

DE LA LOIMER LES

signature

C. Aulut

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Contribution Odile JACQUEMIN MALTAE

Noil no 139

De: Odile Jacquemin <odilejacquemin@gmail.com>

Objet: Contribution Odile JACQUEMIN MALTAE

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

a l'attention du registre de la consultation je vous prie de trouver le document ci joint bonne réception meilleures salutations

Odile JACQUEMIN architecte urbaniste docteur en histoire culturelle du paysage

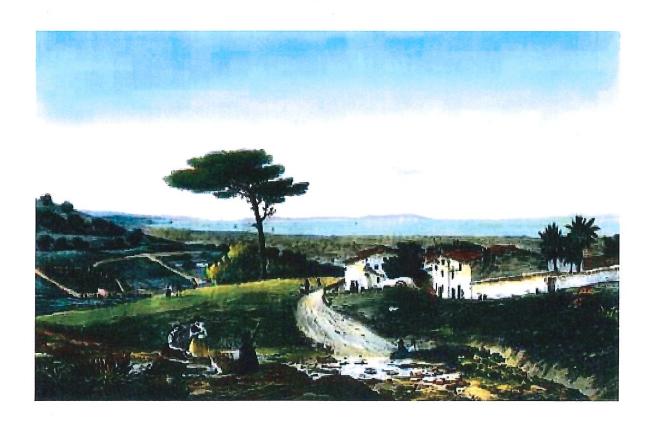
MALTAE 06 19 65 08 44 MALTAE.org jeu., 15 juin 2023 18:05

@4 pièces jointes

- HYERES Ext These Chap2-Horace-Vernet-VF2.pdf 267 ko
- HYERES_les Bormettes extrait thèse OJ (1).pdf
- consulattion Bormettes OJacquemin.docx
 178 ko
- consulattion Bormettes OJacquemin.docx.pdf 548 ko

Noil u N39

HYERES, DE 1830 A 1870 Naissance des industries, la rade comme port



Le paysage de 1830 se dessine au croisement de la vue du voyageur arrivant sur Hyères par la nouvelle route de Toulon et de celle que le peintre de la marine Louis Garneray donne de Hyères. Inscrite au recueil des ports de France que le peintre commence en 1822, parmi la vingtaine de vues des côtes de Méditerranée et de Corse, Hyères émarge bien dans la géographie nationale comme *ville-port* avec sa *rade comme port forain*.

Dans cette typologie, le tableau donne à voir *la singularité du territoire hyérois, celle d'insérer, entre la ville et la mer, une campagne.* Cette étendue du territoire, marine, terrestre et, entre les deux, saline, désigne les ressources qui vont faire sa richesse.



De 1830 a 1870, la naissance des industries, La rade comme port

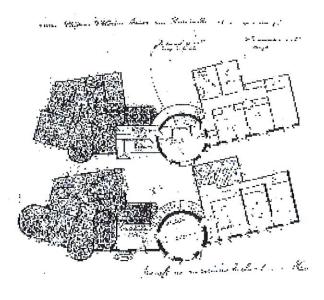
- 1 Voir et être vu, un balcon pour la ville : la Terrasse des Palmiers Vue sur la campagne et la mer au loin, le palmier comme monument végétal, 1832
- 2 La ville se donne à voir, la ville se donne à lire, *Promenade pittoresque* Alphonse Denis commande à Vincent Courdouan une *mise en images* de la ville, 1833
- 3 Voir et être vu, naissance des équipements : le théâtre Denis Un balcon sur la scène, un balcon sur la rue, le théâtre amorce un « tour de ville », 1834
- 1836 Rationalité fonctionnelle, la figure du marché La halle aux poissons, la centralité médiévale éclate, la ville descend, 1836
- 3 Rationalité maritime, voir et être vu, la figure du phare de Porquerolles « Rue du phare, vue du phare », phares et balises pour éclairer la rade, 1834-1837
- 6 Rationalité des infrastructures et plans d'alignement : la rue droite Le tracé des parcs et jardins se reporte en ville et y introduit composition urbaine et perspectives, 1840 et 1860
- 1 La figure du M.H.: le Monument Historique et la naissance du Patrimoine De la chapelle conventuelle Saint-François au classement de l'église Saint-Louis en 1840
- 3 Privatisation du bois communal Vente de la forêt des Maures à un industriel marseillais, 1842
- De la ville au territoire, édification des églises « de section » De l'église de La Crau (1842) à celle de Giens (1861)
- 1845 Du monument végétal à l'œuvre minérale Charles d'Anjou, première statue en pied, 1845
- Industrie agricole et marine, Salins neufs et vieux salins Ouverture des Salins des Pesquiers, 1848
- Présidence secondaire et dernière demeure Jardin d'Orient au Vieux Château, le castel Sainte-Claire, 1849
- 13 Industrie hôtelière, la figure du Grand Hôtel Le Grand-Hôtel des îles d'Or, à la manière Suisse, Avenue des Iles d'Or, 1855
- 1 Partage des richesses, la ville perd de ses campagnes Le détachement communal de La Crau, 1853
- 15 Un monument pour le chemin de l'eau, la ville hygiéniste Lavoir du Béal des Tripes, 1854
- 1863 Le propre et le sale, séparer l'eau des bêtes de l'eau des hommes De l'égorgerie à l'abattoir, 1863
- De Eau privée pour la villégiature : citernes dans villas néo-palladiennes La villa du Plantier, entre les villas Venadou et Tholozan, 1856
- 18 Exposée au Midi et vue sur mer, un principe de composition érigé en système Villa-château d'Horace Vernet aux Bormettes, quand La Londe était Hyères, 1855
- 19 Le vieux et le neuf ; alliance de l'école chrétienne et de la justice de paix Monument civil et architecture de brique pour la ville, 1861
- 20 Surveiller et punir, la figure de la colonie agricole pénitentiaire Les enfants du bagne à l'île du Levant, 1861
- De l'eau rurale à l'eau de ville Un château d'eau souterrain, la citerne de Costebelle, 1861
- 22 Du chemin rural à la promenade urbaine Ouverture du boulevard de La Renaissance, 1861
- 3 La figure du projet qui n'avance pas L'enseignement des projets de port, du boulevard de la mer et des Bains de mer
- 4 Aux racines du lotissement, un projet de cité-jardin Les Allées vertes, par la figure pionnière d'Alexis Riondet, 1864
- 5 Le vieux et le neuf, la modernisation de l'armature hôtelière Reconstruction de l'Hôtel des Ambassadeurs et du Grimm's Park-Hôtel, 1866
- 10 De la ville climatique à la station thermale Un condensé de l'histoire de la Côte d'Azur : de la Font des Horts à San Salvadour, 1869-1913
- De la charité à la santé publique, *l'Hôtel-Dieu* La figure du mécène bienfaiteur pour le nouvel hôpital d'Hyères, 1870

Northon 3



La comparaison de la photographie du duc de Luynes de 1863 (ci-dessus) à la représentation dessinée postérieure (ci-dessous) montre l'agrandissement opéré par le nouveau propriétaire. L'industriel Victor Roux acquiert en 1874. Les 295 ha du domaine des Bormettes des héritiers d'Horace Vernet: adjonction d'un décor de céramique, surélévation de la terrasse avec construction d'une galerie au décor orientaliste, ouverte par une fenêtre composée d'arcs géminés, et enfin la construction d'un nouveau corps de bâtiment décoré de majoliques signées d'Allar et surmonté d'un donjon carré donnant accès à un toit-terrasse (plan de 1874 ci-dessous).

Son frère, l'architecte marseillais Gaudensi Allar, est alors en charge du projet du Lycée Rouvière et de la fontaine de La Liberté de Toulon.





En haut : photographie du château Horace Vernet attribuée au duc de Luynes en 1863.

En bas, de gauche à droite : plan de 1874 du château Horace Vernet et dessin du château Horace Vernet, 1863.



Exposée au Midi et vue sur mer, un principe de composition érigé en système Villa-château d'Horace Vernet aux Bormettes, quand La Londe était Hyères, 1855

Le choix d'intégrer à ce récit le *château des Bormettes d'Ho*race Vernet procède d'un double objectif de méthode et d'apport de connaissance.

Le château n'appartient pas à l'histoire hyéroise, ni dans les faits, ni dans la reconnaissance institutionnelle. Pourtant, il est bien mentionné dans la liste des villas et châteaux de la ville en 1888. Il disparait par contre de celle du Guide des étrangers de 1904, suite au détachement de La Londe en 1901 et ne figure ni dans le corpus de *Florence Goubert*, qui consacre au sujet une maîtrise d'histoire de l'art en 1884, ni dans l'inventaire mené par la DRAC à partir de 1990. En procédant à sa réintégration légitime, puisqu'en 1855 La Londe était un quartier d'Hyères, il s'agit de proposer aux méthodes de l'histoire urbaine le concept de *géométrie variable*, d'intégrer la variation des bornes géographiques au fil du temps.

L'installation du peintre Horace Vernet est contemporaine à celles d'Olivier Voutier au castel Sainte-Claire, de la baronne de Prailly à Costebelle et du duc de Luynes au quartier d'Orient. L'habitation édifiée par le peintre au domaine des Bormettes en 1855 fait partie de ces quelques villas-châteaux qui ponctuent le territoire de la commune dans la décennie 1850-1860, prenant le relais du séjour traditionnel du XVIII^e siècle. Elle participe à ce vaste mouvement du transfert foncier d'une bourgeoisie terrienne locale à une grande bourgeoisie et aristocratie étrangères à la région.

Horace Vernet hésite à acquérir les terres de l'ancien couvent Sainte-Claire avant son ami Olivier Voutier, mais finalement se fixe aux Bormettes. La situation sur les contreforts des Maures et la lumière méditerranéenne auraient justifié le choix du site. Le domaine fait partie des anciens biens ecclésiastiques des Chartreux de la Verne qui y avaient mis en culture un vaste domaine agricole et viticole à l'époque du premier château des Bormettes. La cave et le moulin à huile qui jouxtent l'actuel château sont les témoins de cette occupation agricole monastique. Le peintre se fait bâtir, à quelques dizaines de mètres de l'ancienne propriété des Chartreux, à partir d'un ancien bâtiment rural, une demeure dont la composition témoigne de l'une des nombreuses tendances de l'éclectisme alors en

vogue. La conformité au programme de l'habitation aristocratique se retrouve dans l'existence d'une chapelle et d'un grand salon rond logé dans une tour massive, autour duquel tourne l'escalier.

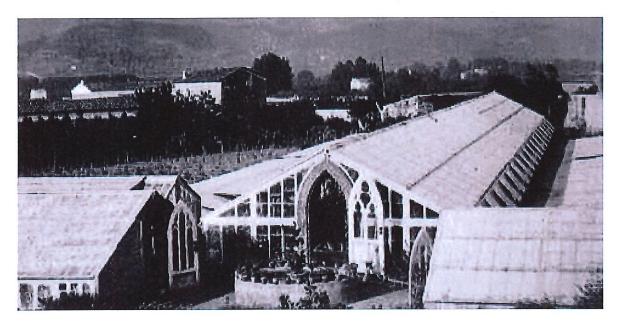
La photographie de 1863 montre, à l'Ouest, la modeste bastide à laquelle s'est adossée l'extension, qui a eu pour effet de réorienter l'édifice au Sud. Cette composition est en totale rupture avec le mode d'extension par lequel se font la plupart des « réappropriations » qui transforment les bastides en résidences de villégiature par une intégration centrale du bâtiment ancien dans une adjonction d'ailes ou de corps de bâtiments latéraux symétriques. Ici, la façade principale est désormais comme à la Villa du Plantier exposée au midi et vue sur mer. Ce principe de composition devient la règle. Ici, le jardin sert de terrasse. Cette utilisation du jardin comme terrasse de réception reste en fait un héritage de la bastide. Tourelles et crénelages relèvent de l'intérêt pour le style médiéval, très à la mode puisqu'on le retrouve au château du domaine de la Viet, dans la vallée de Sauvebonne, et au château de Saint-Pierre-des-Horts. Le seul nom d'architecte auquel on pense pouvoir attribuer l'édifice est encore Victor Trotobas. En 1874, l'industriel Victor Roux acquiert les 295 hectares du domaine des Bormettes et procède à une deuxième extension. Le nouveau corps de bâtiment est en brique avec un décor de majoliques signées du sculpteur Allar. Il est surmonté d'un donjon carré donnant accès à une terrasse, sans doute, un des premiers toit-terrasses de la Côte d'Azur.





Les Bormettes, une double histoire industrielle pour la rade d'hyères - De la mine d'argent à l'usine de torpilles des Schneider, 1885-1910

HYERES, DE 1870 A 1914 Le temps des équipements

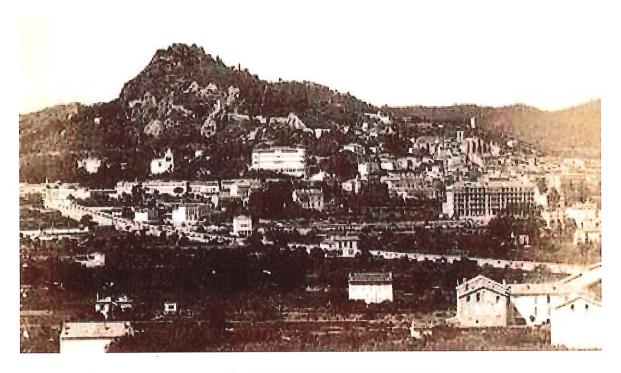


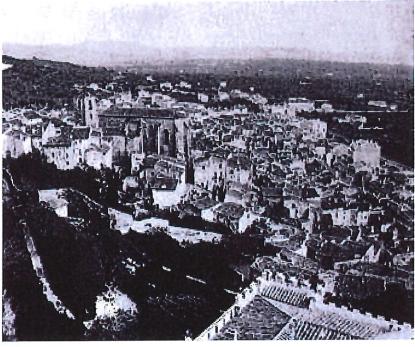




La double industrie de la terre et de la mer : les serres servent à acclimater les végétaux exotiques et primeurs qui deviennent la première ressource économique de la commune. Les hôtels en sont la deuxième industrie. Sur terre, serres et palmiers; sous mer, torpilles sous-marines, et entre terre et mer, malades et touristes changent leur nom d'hivernant en estivant.

Roil no N39)





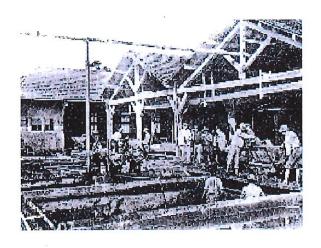
En haut: Hyères, vue depuis la plaine, photographie Gustave Eiffel, 1884. En bas: Hyères, vue depuis le Castel Sainte-Claire, 1889.

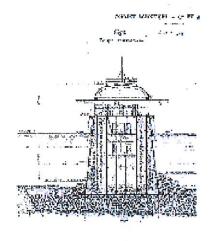


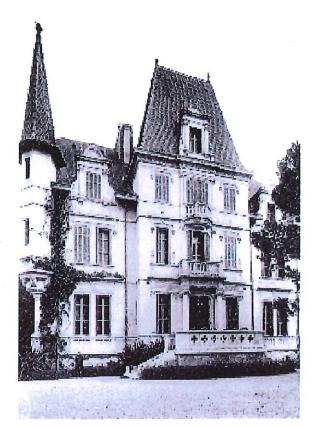
De 1870 à 1914, le temps deséquipements

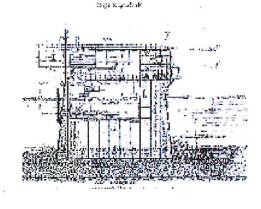
- L'industrie du transport, l'industrie paysage Le train entre en quatre gares d'Hyères, 1875
- Lau courante, eau payante, la CGE L'offre de la Compagnie Générale des Eaux à la ville, 1876
- Deuxième balnéarité : La Plage Des promenades climatiques aux bains de mer, 1876
- D'un pré « champ de course » à l'équipement hippodrome D'un bord de Gapeau au bord de mer, 1862 à 19
- Nouveau cimetière de la Ritorte, ni cimetière-jardin, ni campo santo-La figure du mouroir national sort de la ville, 1882
- *Mardin d'essai* pour les plantes, du *Jardin du Roy* au *jardin public* Alexis Riondet et Olbius Riquier lèguent leurs *campagnes* à la ville, 1868
- Mardin d'essai pour les hommes, l'école d'Agriculture La terre de La Dindonne, de la ferme à l'école, 1898
- **(1)** Un monument pour l'*Ecole de la République* Ecole supérieure de garçons : Anatole France ou Charles Peguy ? 1886
- Les Bormettes, une double histoire industrielle pour la rade d'hyères De la mine d'argent à l'usine de torpilles des Schneider, 1885-1910
- OHôtels deuxième génération Du Grand Hôtel des Palmiers au Golf Hôtel, 1880-1907
- **(I)**Quatre églises anglicanes pour la Colonie anglaise Lieux de culte et architecture victorienne : l'eglise anglicane de l'avenue Victoria, 1884
- La figure de la fontaine, un monument pour l'eau Alexis Godillot offre quatre fontaines à la ville, les élégantes parisiennes, 1881
- Les Hospices Civils de Lyon annexent Giens Hôpital maritime et sanatorium, Renée Sabran, 1892
- Wouvel habitat rural dans la plaine agricole Les Nartettes, maison maraichère et magnanerie à Hyères, 1870
- 📵 Villas des villes, maisons d'architectes : la villa Anémone Paugoy, un architecte marseillais à l'œuvre, 1876
- **(***i***)** *Willa des champs*, agriculteurs en ville : la villa Baptistine « *André Doneti et fils*, entreprise de maçonnerie et d'exportation d'huile d'olive », 1894
- **D**La figure du projet qui peine, le Grand Casino Enfin un statut de ville balnéaire avec casino, 1901
- ®La figure du projet qui dure, la Caserne Vassoigne L'opportunité du terrain des Allées Vertes, 1904
- OAchitecture orientaliste au Hammam, rue Lyautey-Del'eau des champs à l'eau ludique : la figure du bain public dans la ville, 1902
- **®**Les Dames de France achèvent la ville du Second Empire Escalator de Grand Magasin et passage vers la modernité. 1907
- **①**Un rêve d'île, le *chez-moi* d'un milliardaire, François Fournier, *l'homme qui fait le site Une île en cadeau de mariage* pour Sylvia de Porquerolles, 1912

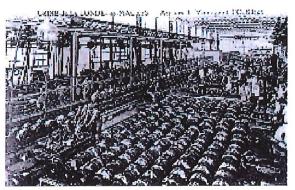












En haut, à gauche : le lavoir du minerai, mine des Bormettes, carte postale début XX°.

A droite : Elévation et coupe de la base d'essai du lance-torpilles (l'île aux torpilles) Schneider, publié dans la revue Sciences et Avenir, 1907.

En bas, de gauche à droite : le château des Bormettes et l'usine Schneider aux Bormettes, cartes postales début XX°.



Les Bormettes, une double histoire industrielle pour la rade d'Hyères De la mine d'argent à l'usine de torpilles des Schneider, 1885-1910

A peine plus de vingt ans se sont écoulés entre l'obtention, en 1885, par Victor Roux d'une concession de mines de plomb, argent et autres métaux connexes et l'arrivée depuis les chantiers navals de La Seyne, par voie de mer, de « l'Île aux Torpilles » Schneider, appelée encore Batterie des Maures, en 1907, exploit technique qui fait « la une » des revues de *L'Illustration* et de *Science et Vie* en 1909. De la première résulte un complexe minier où près de mille personnes travaillent en 1890 ; de la deuxième, une usine militaire qui emploiyait encore plus de 300 personnes jusqu'aux années 1990. Le lieu énonce ainsi, par l'histoire de son sous-sol, son appartenance au massif géologique et géographique des Maures, et par son histoire militaire maritime, sa relation à Toulon. En condensant cette double histoire industrielle, le site témoigne ainsi de cette *richesse de l'entre-deux*, qui caractérise la région hyéroise.

Sous le Second Empire, la diversification des activités de mises en valeur - salines, harras, ver à soie, viticulture - était restée majoritairement agricole, à l'exception de l'exploitation de soude et de la mine de cuivre de Cap Garonne. De la mise en valeur agricole au XVIIIe siècle à la mise en valeur touristique et environnementale du XXe, le site des Bormettes condense quatre siècles de l'histoire du paysage hyérois et écrit presque à lui tout seul le chapitre de son histoire industrielle.

L'industriel V. Roux acquiert les 295 ha de l'ancien domaine d'Horace Vernet. Cette appropriation s'inscrit dans le mouvement général des mutations foncières du XIXe siècle, devenues plus nationales et internationales que celles, locales, du XVIIIe. Administrateur des mines de la Grande Combe, aventurier de l'industrie, Roux exploite ainsi en 1885, sur un ancien domaine agricole, une des plus importantes mines argentifères d'Europe. Contre l'opinion qui ne voyait aux Bormettes, déjà connus depuis l'Antiquité, qu'un cabinet de minéralogie impropre à toute exploitation industrielle, V. Roux investit d'importants capitaux et réussit donc à exploiter le filon de l'Argentière de 1885 à 1908, filon dont le minerai est expédié par voie maritime. Un appontement de 90 m de long construit sur la plage de l'Argentière permet aux chalands de 300 tonneaux d'accoster près du site. En 1899, le mouvement du port est estimé à 50 000 tonneaux et de 1885 à 1907, à son apogée, 161 500 tonnes de zinc sont produites par la Société anonyme des Bormettes.

Le puits principal de la mine, situé plage de l'Argentière, descend à 600 m sous le niveau de la mer. Il fait des Bormettes un site phare de l'exploit scientifique et technique. Les pompes fonctionnent jour et nuit. En 1890, plus de 900 personnes, dont 240 enfants, travaillent à la mine. En 1897, une fonderie est créée, pour traiter le minerai directement sur le site. Mais, elle a une capacité réduite et le gros de la production est toujours acheminé par mer sur Anvers et les ports des mers du Nord. Il en reste une cheminée couchée, surnom qui dit assez bien l'originalité formelle et technique de cette canalisation de brique rampant sur la colline. En 1899, deux autres filons sont mis en exploitation, au Nord de la commune, à la Rieille, à Collobrières, à 15 km de la mine de l'Argentière, et au Verger. Le chemin de fer Decauville relie huit fois par jour le village au port, aux mines et à la fonderie. En 1901, la population de La Londe a quadruplé depuis 1885 et le hameau accède au statut de commune. Avec le détachement de La Londe, l'histoire minière des Bormettes disparaît définitivement du paysage hyérois. Cetravail d'histoire a pour objet de l'yréinscrire.

Après l'année 1900 où les actions cotées en bourse atteignent une valeur record, l'activité périclite malgré la diversification des minerais. C'est dans ce contexte que commence le deuxième chapitre de l'histoire industrielle du site des Bormettes, avec l'implantation d'une usine d'armement Schneider. En 1904, et compte tenu précisément des atouts de la rade d'Hyères, Schneider s'intéresse de près au site des Bormettes : les ateliers du Creusot ont mis au point un nouveau type de torpilles pour lesquels il n'existe encore aucun champ de tir. Le Ministère de la Marine incite Schneider et Cie à construire une batterie d'essais de lancement en Méditerranée, où l'absence de marée rend les essais sous-marins plus aisés que dans la Manche. La seule solution viable pour les besoins de la station expérimentale du lance-torpilles apparaît être la création d'un îlot artificiel qui fut construit selon les procédés Hennebique aux chantiers navals de La Sevne. La ferme Roux est choisie pour installer des ateliers de construction, car « ...elle permet d'allier les avantages des fonds de la rade d'Hyères avec la protection des vents d'Est par le cap de Léoube, l'abondance de l'eau douce disponible et surtout [...] à proximité de Toulon et protégé contre une attaque de l'ennemi par les défenses du camp retranché de Toulon... ».

Now 1739

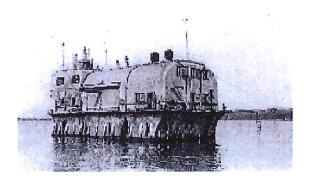
Ala veille de la guerre, les Schneider décident de fabriquer les torpilles sur place et construisent l'immense halle de 10 000 m². Une usine destinée à fournir l'électricité est installée en bord de mer et l'un des deux appontements de la mine sert à acheminer les torpilles. Une autre usine est également implantée à Saint-Tropez. L'aménagement du site de l'usine compose avec ses données naturelles et commence par le détournement du cours du Maravenne qui le borde. On note l'emprunt au vocabulaire traditionnel du château dans le tracé d'une allée monumentale, plantée d'une alternance de palmiers et de platanes, depuis l'ancienne route de Brégançon jusqu'à la grille de l'usine. La maison du directeur, elle, se loge en front demer.

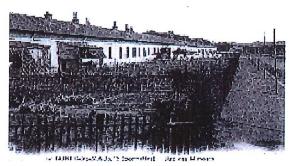
Une cité ouvrière est édifiée sur le modèle de celles construites par les Schneider dans leurs installations du Creusot ou de Normandie, entre 1912 et 1920. Une première tranche de construction édifie deux maisons de contremaître à 12 000 F l'une et huit maisons de deux logements de 3 pièces à 9 000 F l'une. Au terme de la deuxième phase, la cité accueille 11 maisons de cadres et 103 maisons d'ouvriers construites en deux temps dans un habitat en bande puis structuré à partir d'une place avec salle des fêtes, école, coopérative alimentaire, bureau de poste, boulangerie et café associatif, le bar de l'Etoile, toujours en fonctionnement. Les maisons sont équipées d'eau courante, d'un appentis abritant un lavoir individuel, et d'un jardin ouvrier privé. Ce confort est tout à fait exceptionnel pour l'époque, et aujourd'hui encore, la cité des Bormettes apparaît comme un petit coin de paradis. Elle alliele caractère d'un coron du Nord et d'une place provençale, l'ambiance rurale populaire de ses jardins ouvriers et l'avantage d'une situation en bord de mer. Un accord entre le ministère de la Défense et la municipalité a permis le rachat des maisons par leurs locataires autour de 1990 et la cité des Bormettes est aujourd'hui encore l'âme des anciens de l'usine. Bien vivante et malgré la démolition d'une des bandes bâties, la plus détériorée,

la cité des Bormettes reste un des rares témoignages du logement ouvrier industriel en littoral varois. Ferme et laiterie complétaient la cité ouvrière, conception de la cité tel une ville dans la ville, recomposant son propre équilibre ville/campagne à l'intérieur du projet philanthropique patronal. Implantées sur les terrains de l'actuel camping Miramar et fournissant du travail à une partie des épouses d'ouvriers, elles approvisionnaient la coopérative où les employés dépensaient une part convenable de leur salaire, en monnaie Schneider. La cité possédait un kiosque à musique où la fanfare de l'usine jouait régulièrement. Il était, dit-on, de bon ton d'être musicien pour se faire embaucher chez Schneider. En 1920, la société double la ligne du chemin de fer Decauville de la mine et construit sa propre ligne métrique, directement relié celle du chemin de fer du littoral.

Ainsi, de 1912 à 1933, date à laquelle la société des Mines des Bormettes est dissoute, dans un littoral caractérisé par un paysage de grands domaines viticoles et de début d'urbanisation balnéaire, cohabitent en front de mer et au bord du Maravenne, un carreau de mine aux installations imposantes et une usine qui a étendu de manière tout à fait novatrice jusqu'au territoire marin son espace industriel. Cette coexistence improbable a été admirablement dépeinte, dans une fresque sociale fine et pleine d'humour, par un des anciens mineurs polonais, Yan Malacki, devenu Jean Malaquais. Son roman, Les Javanais, lest comparer à Albert Londres; il obtient en 1930, le prix Renaudot.

Un nouveau château se bâtit au début du siècle, sur le modèle du Château Talabot de Marseille; l'ancien, par différence, prendra le nom de château Horace Vernet. Une nouvelle reconversion de ce dernier ajoute encore à la densité historique du lieu. *Georges Herbert*, officier de la Marine, considéré comme un des pères de la discipline de l'éducation physique, y installe avec son épouse une colonie, *La Palestre*, pour l'éducation des jeunes filles. Le mode de vie hygiéniste tient de la vision de la nature de Rousseau





172-HYERES, DE 1870 A 1914

how no 139

et de l'expérience sociale de Proudhon, de l'héritage de la colonie agricole, de la discipline militaire et du sanatorium. Elle s'inscrit dans cette histoire des explorations de lieux de vie collective. L'expérience de La Palestre s'ajoute à la typologie de celles que le paysage hyérois décline sur les axes croisés de l'accueil et de l'éducation dans le domaine de l'exploration des dimensions sanitaire et sociale des ressources du site.

Après la guerre, avec l'évolution de l'armement, l'usine se convertit dans la fabrication d'armes. Nationalisée en 1936, elle devient propriété de la DCN(Direction des Construction Navales). L'usine ferme en 1993. A cette époque, le château Horace Vernet accueille l'école des transmetteurs de la Marine. Il fait l'objet d'un agrandissement, avec le bâtiment de l'Astrolabe et rejoint le patrimoine des Postes et Télécommunications (aujourd'hui France Télécom). La révolution industrielle marque son passage dans le paysage littoral hyérois avec une collection de traces aussi peu conventionnelles que dense : un puits de mine de 600 m de profondeur ; un chemin de fer dissocié de l'infrastructure des circulations urbaines; une cheminée couchée; une île artificielle en béton, premier récif artificiel, une usine électrique, qui sert d'amer pour les marins ; une halle métallique de 10 000 m², de système constructif de type Eiffel, à 100 mètres de la plage; une cité ouvrière avec des maisons avec eau courante, jardinets, un théâtre, une coopérative et une ferme; enfin, une allée monumentale de platanes et palmiers.

Ville dans la ville, le site des Bormettes reproduit ce trait qui singularise Hyères, d'être une ville bâtie dans un jardin de bord de mer. Comme l'ouvrier de l'arsenal, l'ouvrier des Schneider est à la fois paysan et pêcheur. Construire des bateaux fait partie du loisir communautaire des ouvriers de la cité. Chaque année, une régate est organisée avec la flotte de la Marine, dont les ouvriers de chez Schneider sortent rituellement gagnants, au prix d'un entraînement quasi militaire qui a lieu le matin avant l'heure du pointage à l'usine. L'île aux torpilles est une entrée fascinante pour donner à lire la complexité du site. C'est le voyage par mer de l'Île qui redessine la cohérence territoriale jusqu'à la Côte des Maures, depuis le creux Saint-Georges de Saint-Mandrier, où les sousmarins Schneider sont montés, et en passant par les chantiers navals de la Seyne où Hennebique la construisit. L'Île aux torpilles

Page précédente : A gauche : la base d'essai surnommée la machine à coudre, photographie début $XX^{\rm e}$.

A droite: habitat en bande de la cité ouvrière, photographie début XXe.

illustre une des dimensions patrimoniales attribuées au paysage, dans sa capacité de relier: non seulement le territoire marin et le territoire terrestre mais aussi deux secteurs, le tourisme et le social et deux époques, le passé et le présent...

Faut-il détruire l'Île aux torpilles parce qu'elle serait une verrue dans le paysage, ou au contraire, comme le pont basculant de La Seyne, le classer comme patrimoine du XXe siècle, en tant que témoin de cette histoire de l'industrie? La question ne se pose plus puisqu'elle a été arasée dans les années 1990. Précisément, cette histoire de site intègre l'histoire de sa destruction. Une mobilisation citoyenne et la création d'un collectif ont empêché en 2000 la destruction du site et aidé à sa reconquête en tant que patrimoine industriel. Le site est devenu cas d'école pour mettre en débat la question du patrimoine.

La valeur patrimoniale de l'usine des Bormettes est aussi le poten-



tiel que permet son implantation: 10000 m² bâti disponible, à 100 m de la mer, tel un poste avancé, tête de pont en Méditerranée, elle représente un héritage que la loi Littoral ne permettrait plus de construire aujourd'hui. Ainsi l'histoire du paysage des Bormettes, reconstituée dans sa linéarité depuis l'occupation des moines de la Chartreuse de la Verne jusqu'à l'état d'abandon de la friche d'aujourd'huitémoigne de la dilution totale de responsabilité qui permet de brader des qualités d'un paysage littoral, patiemment constituées en quatre siècles de mise en valeur diversifiées. Elle fait écho à cette responsabilité collective évoquée par A. Canessa à propos de la disparition de la vue du phare de Porquerolles. « Ne sommes-nous pas tous coupables? » Et s'il était encore temps? L'usine murée est toujours en attente de projet. En prolongement de la carte manifeste éditée pour les journées du patrimoine de 2001 (cf. pp. 386, 387), l'allée plantée de la rangée démolie des maisons ouvrières délabrées s'offre comme terrain idéal pour yimplanter un projet d'une cité ouvrière manifes

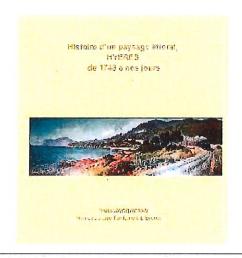
Noila N39

Pour en savoir plus ...

BON DE COMMANDE

De la conquête à la quête¹, le récit articule le quoi et le comment :

Comment on passe d'un terroir à une ville ; comment, de la terre paysanne fabriquée par la ville médiévale, la terre devient agricole puis horticole et maraîchère, puis, à vendre ; comment et quand, de l'espace villageois au territoire, la terre devient parcelle, puis terrain à bâtir et lotissement ; comment de l'hôtel noble, de l'hôtel de voyageur et de la bastide rurale, naît la villa suburbaine ; quelle est leur contribution à la forme urbaine d'Hyères et, en général, aux figures aujourd'hui connues de la résidence secondaire et du pavillonnaire, comment la villégiature fait progresser l'agriculture et réciproquement, comment l'on passe de la banalité des moulins à la banlieue ; comment la serre emprunte à l'art des jardins et sort du jardin du roi pour gagner le champ du paysan ; comment le jardin du roi se reformule au XIXe siècle en une école d'agriculture et un jardin d'acclimatation, puis au XXe siècle en un Parc national dans l'île de Port-Cros ; comment le phare et le vapeur font du rivage un littoral ; comment le jardin marin devient jardin planétaire et fait passer de la serre à l'effet de serre et comment l'aménagement du territoire substitue à une histoire de conquête l'actuelle quête de l'aménagement durable ; prendre le temps de s'essayer à penser, agir et vivre autrement.



25 € / ISBN : 978-2-912433-13-8/ en librairie ou en ligne sur le site maltae.org

Pour recevoir le catalogue des éditions *Mémoire à Lire Territoire à l'Ecoute*, s'adresser à MALTAE 32 chemin Saint Lazare 83400 Hyères <u>maltae2@gmail.com</u> - Tel/fax: 04 94 35 24 62

Nom	 	 Pré	10001	 	 	
Adresse					 	
Téléphone et Email	 	 		 	 	 ······

¹ Jean Marc Lévy-Leblond, L'esprit de sel,

mail = 1739



Hyères, le 15 juin 2023

Monsieur le Maire,

Mesdames Messieurs les adjoints de la commune de La Londe Les Maures,

Lors de la réunion publique du 9 mai dernier, il nous a été présenté le projet de réindustrialisation du site des Bormettes, que nous avons écouté attentivement, je me suis permis d'exprimer un avis tout personnel d'architecte urbaniste engagée dans le maintien de la qualité des paysages de nos littoraux, et de souligner combien cette chance que peu de territoires partagent devait être saisie pour un projet d'urbanisme ambitieux, à la hauteur de la qualité du site, unique en PACA et des enjeux d'aujourd'hui.

Lors de mes travaux d'histoire du paysage autour de la rade d'Hyères, j'ai eu maintes fois l'occasion de souligner le caractère exceptionnel de ce site, dans son condensé de sa double histoire industrielle, minière et d'armement militaire et nous avons régulièrement, à MALTAE et avec les services de Nathalie Leydier, depuis 20 ans organisé des visites de sites pour un public venant de toute l'Europe et de tous les horizons, universitaires, habitants ou touristes.

Le site fut choisi pour y tenir les premières rencontres du paysage entre terre et mer, ente culture et nature, entre Europe et Méditerranée en mai 2001, rencontres qui rassemblèrent 200 personnes sous le haut patronnage de la DATAR. L'amiral Marcus introduisit alors le rôle de la marine dans la protection des paysages « quand c'est bleu c'est vert... » et le conseiller général maire de Rochefort vint en personne, entre deux trains de nuit, témoigner des atouts de reconversion des patrimoines industriels militaires littoraux et de la bonne fortune de l'alliance entre civils et militaires.

C'est encore le site des Bormettes qui donna naissance en 2003 à un projet européen Culture 2000 coordonné par MALTAE et où l'écomusée du Creusot Montceau les Mines était associé à des partenaires prestigieux comme la Province de Venise et le ministère de la Culture de la Roumanie, parmi d'autres.

Nous pourrions poursuivre une longue énumération de toutes les reconnaissances de la valeur inestimable de ce site, en tant que patrimoine industriel littoral, avec son usine de structure de type Eiffel et sa cité ouvrière de bord de mer, unique, à l'échelle de la façade de la Méditerranée.

Dans un contexte européen où toutes les grandes capitales ont su tirer parti de leurs friches industrielles pour des projets phares, dans la Ruhr ou en France, à Nantes, Bordeaux ou Marseille, ... nous ne pouvons que plaider pour la conservation optimale des éléments patrimoniaux et demander

maila of 39

qu'un projet ambitieux puisse valoir vitrine de l'urbanisme du XXIe siècle, où les enjeux de préservation des terres fertiles sont devenus majeurs, face aux enjeux du changement climatique et de la pression urbaine des littoraux.

MALTAE se met à disposition pour toute aide d'actions de médiation et notamment pour pratiquer comme elle en a usage, des visites, débats, circuits où puisse se pratiquer un urbanisme d'arpentage, afin de tirer au mieux profit de toutes les potentialités du site et de l'intelligence collective.

Vous trouverez en annexe les deux extraits de la thèse de doctorat d'histoire du paysage que j'ai soutenu en 2006 où l'histoire des Bormettes, depuis la construction du Château Horace Vernet jusqu'à la fermeture de l'usine des torpilles, occupait deux des 111 épisodes.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les adjoints, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'association

Odile JACQUEMIN

En pièces jointes les deux fichiers extraits de la thèse de doctorat d'histoire « Deux siècles d'histoire d'un paysage entre terre t mer ...'

MALTAE

SIRET: 412 4 80 519 00021 - APE: 9499 E N° TVA Intracommunautaire: FR 56 412 480 519

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Concertation aménagement Bormettes

marla 160

De: Sébastien Larroque <sebastien.larroque@hotmail.fr>

jeu., 15 juin 2023 23:31

Objet: Concertation aménagement Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Bonjour,

Sans être contre le projet d'aménagement du site des Bormettes, je m'interroge sur l'augmentation du traffic au niveau des ronds point d'entrée de La Londe-Les-Maures situé sur la D98. Bien que cet afflux se concentre aux heures de pointe, j'espère que ce sujet bien qu'étant plus éloigné du site des Bormettes est pris en compte à sa juste valeur.

Cordialement,

M. Larroque Sébastien 06.78.80.41.94

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Concertation projet NAVAL GROUP-Bormettes

noil(n941)

De: Pascale ISNARD <pascale83.isnard@gmail.com>

lun., 19 juin 2023 11:35

Objet : Concertation projet NAVAL GROUP-Bormettes **À :** concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

En tant qu'ancienne bormettoise, je ne peux que me réjouir du retour d'une activité tertiaire dans ce quartier

historique.

Cela va permettre de requalifier cette friche industrielle, de créer des emplois, de nouveaux équipements publics comme le gymnase, des parkings à proximité de la plage, mais aussi des logements et un hôtel qui fait cruellement défaut sur notre commune.

Aussi je suis très favorable à ce projet qui va booster l'économie locale et permettre en plus de nouveaux aménagements tels que l'embellissement du sentier du littoral, la création de modes de déplacements doux...

Le 15/06/2023

Pascale ISNARD

25, Impasse des Hibiscus - 83250 LA LONDE LES MAURES

Tel: 06 03 10 48 75 - pascale83.isnard@gmail.com

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Concertation Bormettes-Naval Groupe

Mail H42

De: Daniel Isnard <danielisnard54@gmail.com>

lun., 19 juin 2023 11:49

Objet: Concertation Bormettes-Naval Groupe

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Ayant vécu la fermeture de l'usine des Bormettes, je suis très favorable au retour d'une activité industrielle sur ce site. Cela va permettre de faire revivre ce lieu emblématique que j'ai connu, de créer des emplois, des infrastructures publiques, un hôtel...

Je remercie la municipalité d'avoir organisé une réunion de concertation qui m'a éclairé sur ce projet d'envergure et qui a permis à la population de pouvoir s'exprimer.

Le 19/06/2023 Daniel ISNARD

25, impasse des Hibiscus - 83250 La Londe les Maures

Tel: 06 13 69 03 58

danielisnard54@gmail.com

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Projet d'aménagement du site des Bormettes



De: sandrine mirabel <sandrinemirabel@sfr.fr>

lun., 19 juin 2023 16:34

Objet : Projet d'aménagement du site des Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Répondre à : sandrinemirabel@sfr.fr

Madame MARTINAT Sandrine 23 rue Mermoz 83250 LA LONDE LES MAURES TEL: 06-65-28-34-44

TEL: 06-65-28-34-44 sandrinemirabel@sfr.fr

Le, 19 juin 2023

Bonjour,

Je tenais à vous dire que je suis <u>entièrement favorable au projet</u> <u>d'aménagement du site des Bormettes</u>, tel que présenté dans ce dossier. En effet, notre belle commune a besoin des créations d'emplois qui vont résulter de ce projet. Notre économie locale sera boostée, de nouveaux habitants vont venir vivre sur La Londe avec leurs enfants, ce qui nous amènera certainement à rouvrir des classes. L'implantation d'un hôtel est plus que nécessaire puisque qu'il n'y en a plus sur La Londe et notre littoral se trouvera embelli par le nouveau cheminement piétonnier prévu. Tout a été parfaitement expliqué lors de la réunion publique. Ce projet ne peut qu'apporter de la valeur à notre commune.

Bien à vous,

Madame MARTINAT

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Demande de participation à la concertation d'aménagement des Bormettes ASL Argentière Grand Large

De: Pierre MISSY <pierre.missy@orange.fr>

mer., 21 juin 2023 12:56

Objet : Demande de participation à la concertation d'aménagement des Bormettes ASL Argentière Grand Large

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Cc : kristel büttner <syndicera83250@gmail.com>, robert ligozat <robert.ligozat@wanadoo.fr>, claude pons <claudepons6@aol.com>, pierre garzon <largentiere@yahoo.com>

Répondre à : Pierre MISSY < pierre.missy@orange.fr>

Bonjour,

Directement concernés par le projet d'aménagement des Bormettes et de l'arrivée de NAVAL GROUP les copropriétés desservies par la voie privée du périmètre de l'ASL Argentière Grand Large souhaitent participer aux débats organisés par la Mairie.

Nous souhaitons connaître les solutions proposées pour éviter l'enclavement des plages de l'Argentière surtout en période estivale où les retours de plage sont très compliqués. Nous souhaitons recevoir les plans et propositions suite aux négociations déjà commencées sans nous consulter.Le TOURISME est bien un pilier de l'avenir de La Londe et nous souhaitons être acteurs de ce développement.

Dans l'attente de votre invitation.

Très cordialement

Pierre MISSY tel 0614461276

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Projet d'aménagement du quartier des Bormettes : Concertation - Observation

De: RUSSO, Vincent <virusso@var.fr>

jeu., 22 juin 2023 09:33

Objet : Projet d'aménagement du quartier des

Bormettes: Concertation -

Observation

À: concertationbormettes@lalondelesmau res.fr

La Londe-les-Maures le 22/06/2023

M. RUSSO Vincent 280, rue du Forum Immeuble Super Croisette - Entrée est 83250 La Londe-les-Maures

<u>Objet</u>: Projet d'aménagement du quartier des Bormettes: Concertation - Observation

Bonjour,

J'émets **un avis favorable** dans le cadre de la concertation qui se déroule depuis le 15/04/2023 jusqu'au 30/06/2023, pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, pour l'aménagement du site des Bormettes (ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU) et pour la création d'équipements publics dans le cadre du Projet Urbain partenarial.

La réunion publique organisée par la commune le 09/05/2023 ainsi que les éléments consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune m'ont permis de prendre connaissance du dossier.

Je vous en remercie.

Vincent RUSSO

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

concertation Bormettes

mail (mº H46)

jeu., 22 juin 2023 09:01

Objet: concertation Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Bonjour,

Je tiens à donner mon avis sur le futur projet de Bormettes et l'implantation du

groupe industriel Naval Groupe.

C'est un fleuron de notre industrie nationale qui va enfin s'installer sur un site en friche de notre commune qui a été laissé à l'abandon depuis trop longtemps De plus, s'agissant d' une technologie de pointe à des fins civiles, il sera porteur d'emplois sur notre commune.

Ce projet de réindustrialisation ne peux qu'emporter mon avis favorable

Bernard Martinez

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Concertation Bormettes

mail moH47

De: Claire Fanonnel <claire83250@gmail.com>

jeu., 22 juin 2023 16:59

Objet: Concertation Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Claire FANONNEL 684 chemin du Puits de la Commune 83250 LA LONDE LES MAURES

Bonjour,

Dans le cadre de la concertation qui se déroule depuis le 15/04/2023 jusqu'au 30/06/2023 pour l'aménagement du quartier des Bormettes, j'émets **UN AVIS FAVORABLE** pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, pour l'aménagement du site des Bormettes (ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU) et pour la création d'équipements publics dans le cadre du Projet Urbain partenarial (PUP).

J'ai apprécié de pouvoir prendre connaissance de la totalité du dossier via le site internet de la commune. Je vous en remercie.

Mme Claire Fanonnel

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Aménagement des Bormettes

Mail as M40

De : LE chris <le.tu.x@hotmail.fr>

dim., 25 juin 2023 02:40

Objet: Aménagement des Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Suite a mon précédent courriel et ayant lu les différents points Madame, Monsieur de vues, je me permet de joindre un nouveau courriel : Je pense que l'emprise des bâtiments a construire est trop importante et quelle devrait étre limitée a la zone « grillagée » existante...Que la construction (phase 1/4) d un complexe sportif a cet endroit n est pas une « priorité » (idem pour « phase 1/5 » « la création d un parc paysager en lieu et place de la salle Hortense Poli »)...Que la création en phase 3 « d une zone pour les entreprises partenaires » de « l extension de stationnement pour les salariés du site » et « la création d un pont enjambant le Maravenne »(complétement « aberrant », risque d embacles/bruit/pollution) va a l encontre de la « zone de sanctuarisation des espaces naturels » phase 1/9 Nord (et que les 2 zones de « sanctuarisation des espaces naturels » ne sont pas les plus « beaux »/au Nord quelques arbres surement coupés pour le canal de délèstage et au Sud ce n est quére mieux...Par contre les allées de platanes existantes et/ou des pins magnifiques vont étre coupés !!!) ...Phase 1/6 « création de stationnement public » n y a-t-il pas assez de places pour les « estivants » avec tous les « problèmes » indus ?(Déchéts dans les poubelles et au sol...)...Que « les traverses » au niveau de l avenue Schneider doivent étre piétonne/cyclable mais en aucun cas pour voitures...Qu en phase 1/8 « requalification d une aire de stationnement le long de la traverse des pécheurs » (pour faire quoi ?A part remplacer les lampadaires par des nouveaux a Leds éclairant juste le sol!) et phase 1/9 (au Sud de la station dépuration, ou sil y a un jour besoin d une exstention de la Step il n y aura quére de place! la aussi il n y a pas grandchose...a part I allée magnifique de platanes et de beaux pins qui vont disparaitre avec le canal de délèstage !!!)......Je connais la ville de la Londe depuis longtemps (je suis allé au camping le Pansard de mes 3 ans a mes 23 ans, j ai 55ans !,c est une ville a mon humble avis bien entretenue qui fait « des efforts » dans la présèrvation et l amélioration de son cadre de vie mais ce « projet » est a mon sens trop important vu les considérations environnementale/les risques d inondations/de submersion marine/de loi littorale/de présèrvation de zones non urbanisée et n y a-t-il pas tant de choses a faire pour « améliorer » notre cadre de vie ? (Enfouissement des cables aériens/changement des anciens lampadaires en Leds éclairant simplement le sol/pose de ganivellles sur les plages/pose de plus de containers de recyclage/pose de plus de panneaux photovoltaiques sur les toits/plus de présèrvation des herbiers de posidonies....).... Veuillez agréer mes salutations. Ribeiro christophe Hyeres

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Projet d'aménagement du quartier des Bormettes - Concertation - Observation

De: lg@spge.pro

lun., 26 juin 2023 12:40

De i ig@spge.prc

Objet: Projet d'aménagement du quartier des Bormettes -

Concertation - Observation

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

La Londe-les-Maures le 26/06/2023

M. GUYO Luc Domaine de Valcros Lotissement des Adrets 83250 La Londe-les-Maures

Objet: Projet d'aménagement du quartier des Bormettes - Concertation - Observation

Bonjour,

J'ai pris connaissance sur le site internet de la commune de la Londe-les-Maures du projet d'aménagement du quartier des Bormettes. Je tenais à transmettre un avis très favorable à la mise en place d'un quartier économique. Il est important que la commune de La Londe-les-Maures en complément à l'agriculture et au tourisme développe le secteur industriel!

M. GUYO Luc

De: "regine guyo" <regine.guyo@gmail.com> **À:** concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

mayo

Envoyé: Lundi 26 Juin 2023 13:48:38

Objet: Re: Observation pour la concertation du site des Bormettes

La Londe-les-Maures le 26/06/2023

Mme GUYO Régine Domaine de Valcros Lotissement des Adrets 83250 La Londe-les-Maures

Objet: Projet d'aménagement du quartier des Bormettes - Concertation - Observation

Bonjour,

J'émets un avis TRES FAVORABLE pour le projet d'aménagement du quartier des Bormettes qui va impulser une nouvelle dynamique au développement de la commune de la Londe-les-Maures. La réunion publique organisée le mardi 9 mai à 18h30 à la salle Yann Piat m'a permis de bien prendre connaissance des différents enjeux relatifs à ce projet.

Je remercie de l'avoir organisée.

Mme GUYO Régine

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

NAVAL GROUP

De: Sylvie Bruno <sbruno@lalondelesmaures.fr>

mar., 27 juin 2023 16:09

Objet: NAVAL GROUP

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Bonjour

je suis Sylvie BRUNO, je réside à La Londe les Maures au Domaine de Valcros où j'ai également mon activité professionnelle mon adresse email est : sylviebrunoval@orange.fr mon numéro de téléphone est le 06 70 14 34 84

Par le présent email je tiens à donner mon sentiment dans le cadre de l'enquête publique pour le projet de Naval Groupe : car je suis très Favorable; au projet présenté dans le dossier. ceci pour plusieurs raisons : l'impulsion que cela va donner à la Commune : les emplois, les logements et les équipements qui vont en découler.

d'autant que les Aménagements présentés laissent une promenade sur le front de mer qui va valoriser la façade de la commune depuis la mer

Dans l'attente de ces réalisations

Sylvie BRUNO

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Observations ghislaine Lerch

mailu o H50

De: Ghislaine Lerch <wazari1@icloud.com>

mar., 27 juin 2023 21:50

Objet: Observations ghislaine Lerch

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

> Bien qu il soit difficile de se prononcer sur ce projet qui dès le 9 mai n'a pas été clair et manquant de précisions, trop changeant entre les écrits et déclarations orales, je tente de donner mes impressions.

> Si L'installation de Naval Group est d'intérêt général, les projets fonciers connexes qui semblent bien avoir une vocation touristique ne le sont pas.

> j'espère que le raisonnable et la sobriété va l'emporter.

> .la zone "Est " est complètement saturée, augmentant considérablement le risque d inondation.

Naval Group souhaite que les 25 logements soient attribués à des cadres en location. c'est surprenant car on est plus au début du siècle. Chacun peut habiter où il le souhaite.

La Londe ne manque pas de locations de tout type, cela permettrait aussi de permettre la location d'une partie des 56 % de logements inoccupés. De plus la progression nationale d'artificialisation dépasse le besoin d'accueil, surtout sur la Côte d'Azur où le coût du foncier pousse à détériorer son patrimoine exceptionnel.

> L'hôtel n'est pas d'utilité .Un Hôtel Mercure existe à 15 mn de La Londe à hyères.

> De plus deux hôtels sont prévus (ginouvier et Valcros) hors zone inondable.

> Un gymnase dont on ne sait toujours pas la surface, pose le même problème, c'est attirer beaucoup de monde dans une zone à risque.

> Toutes ces surfaces immenses de Parking en nid d'abeille n'absorberont jamais l'eau comme une terre non artificialisée. Un parking déporté évoqué le 9 mai sur une autre zone serait judicieux pour éviter une circulation déjà très compliquée l'été.

> Des navettes seraient moins polluantes qu'un nombre important de voitures.

> Le restaurant serait moins gênant pour l'Argentière sur le même secteur que l'usine.

> Le bien fondé des partenaires n'est pas bien défini. Le PLU serait prématuré sur la zone nord ouest.

> Une étude approfondie pour la protection de la nappe phréatique sera t elle dans le nouveau contrat de baie 2023/ 2027 ?

> Une approche plus naturelle du bord de mer apporterait beaucoup plus de valeur à la commune. De plus l'histoire Schneider est un patrimoine industriel historique qui apporterait à La Londe une mise en valeur culturelle.

> Un espace naturel protégé est possible.

> A l'heure où les communes font des efforts pour renaturer , le site des Bormettes à l'inverse est sacrifié, rayé de la mémoire en perdant un à un ses édifices.

> Avis défavorable aux projets d'urbanisation connexes à l'usine inutiles et imposés.

> Avis défavorable à la mise en compatibilité du PLU dans son ensemble. Un PLU parcellaire strictement réservé à l'activité serait judicieux pour éviter des

spéculations foncières.
> Un des versant n'ayant pas été pris en compte (Carrubier). (190 ha) il est
indispensable d envisager un PAPI élargi au PAPI côtiers des Maures, et serait
une vraie sécurité. Cela permettrait de pouvoir mettre à disposition des
habitants un diagnostic de vulnérabilité.
Si une aggravation des risques est avérée, la responsabilité des acteurs du
projet sera engagée.
>
>
>
>
>
>
> Envoyé de mon iPad

28/06/2023, 07:39

AMENAGEMENTS DU SITE DES BORMETTES (NAVAL GROUP)

Now H53

De: LE BASTIDON SASU <sasulebastidon@gmail.com>

mar., 27 juin 2023 22:36

Objet: AMENAGEMENTS DU SITE DES BORMETTES (NAVAL GROUP)

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Monsieur ROSE Alain- Président de la GFA et de la SASU Le Bastidon-Château Le Bastidon 845 chemin du Pansard 83250 La Londe Les Maures.

Un nouveau pont doit éviter un nouveau verrou qui conduirait à réduire les écoulements du Pansard vers la confluence et donc à inonder potentiellement plus la plaine du Bastidon.

projet d'aménagement NAVAL GROUPE quartier des Bormettes



De: Bondroit Christian <christian.bondroit@orange.fr> mer., 28 juin 2023 08:45

Objet: projet d'aménagement NAVAL GROUPE quartier

des Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Répondre à : Bondroit Christian < christian.bondroit@orange.fr>

Mr et Mme CHRISTIAN BONDROIT

60, rue de la forge 83250 LA LONDE LES MAURES

Tél: 06 15 44 46 40

Mail: christian.bondroit@orange.fr

La Londe le, 27 juin 2023.

Je suis très favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes car il va permettre:

Le retour d'une activité tertiaire à La Londe Les Maures ainsi que la création de nombreux emplois.

La création d'un hôtel de qualité qui fait actuellement défaut sur notre commune.

La création de nouveaux équipements publics comme le gymnase et la création de nouveaux stationnements à proximité des plages.

De mieux traiter les problèmes liés à l'amélioration du traitement des écoulements des eaux de ruissellement de la cité des Bormettes et à la sécurisation du pluvial du ruisseau du Carrubier à l'est de la propriété de NAVAL GROUPE.

Bien cordialement.

Observation Christian Giavelli

mail no M55

De : Monique GIAVELLI <mamikgia@gmail.com>

mer., 28 juin 2023 15:05

Objet: Observation Christian Giavelli

6 pièces jointes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Je suis favorable au retour de l'usine Naval Group, déclarée d'intérêt général, mais seulement dans l'enceinte grillagée. Une usine remontée en arrière et surélevée est la preuve que Naval Group craint le danger d'inondation. Cela va créer de l'inondation supplémentaire pour La cité qui n'est pas surélevée et en faire un bassin de rétention.

En 2014 j'avais 54 cm d'eau au niveau du 13 rue "de Provence" inondé par les eaux du Carrubier .Si les terrains nus alentours sont urbanisés logiquement les eaux vont stagner sur la cité.

Nous sommes au point le plus bas de tous les versants de La Londe, ils sont très importants en surface. (Valcros, st Guillaume, Maupas, Tamary.)

Le canal du Carrubier et le petit bassin de rétention (rempli en trois minutes)sont déjà insuffisants. Le canal devrait être élargi en prenant un morceau du Parking de l'Argentière. C'est un Parking privé mais l'expropriation serait d'utilité publique car les deux quartiers sont inondés.

ce fleuve à été plusieurs fois détourné pendant des siècles , sur les carte de 1780 (Cassini) on voit clairement qu il ne passait pas sur les Bormettes mais longeait l'ancienne route Toulon Brégançon, et se jetait dans le Maravenne au niveau du gué de la pharmacie.

Quant au Maravenne, la digue de béton effondrée lors de l'inondation 2014 du centre de vacances ODEL VAR (dite digue Schneider) est un vrai danger aucun travaux de consolidation n'ont été faits. Seulement une projection de béton sur la berge en terre. Cela met en danger ODEL VAR, école Bussone, et tous nos quartiers : Pont Blanc, Bormettes, et usine.

À la sortie du pont de la SOTTAL, rive droite du Maravenne (en aval) la digue ou merlon remonté(e) est aussi un vrai danger si le fleuve sort de son lit.

Si ces digues lâchent se sera un supplément de vagues. Les pluies continuelles fragilisant tous les éléments faibles en même temps.

Le PAPI est fait depuis 2017, cela fait 6 ans, pourquoi les travaux n'ont ils pas déjà commencé ?

Au pont cadre le barrage coupe-sel à été supprimé, cela a déjà causé une remontée de sel jusqu'à la pharmacie un petit mascaret est visible en fin de journée. Il serait bien de penser à le remettre.

La nappe est en danger.

Au Sud du Pont Blanc et des Bormettes la réalisation de fondations profondes vont crever la nappe qui est entre trois et 5 mètres sous le sol.

Si le Pont est créé à la pharmacie ce sera un embâcle supplémentaire à l'écoulement des eaux impactant le Pont blanc, et Miramar.

Avec Le Bras de délestage on nous dit que l'on aura plus que des crues centennales mais vu les aléas météo dramatiques qui s'enchaînent à travers toute l'Europe et la France récemment , on ne peut clairement pas continuer d'ouvrir des PLU dans un lit majeur de deux fleuves.

1155

Le chemin de Toulon Brégancon traversant les vignes, et la route passant derrière l'école ont été supprimés. Peut être pour des bonnes raisons mais maintenant il ne reste qu' un accès. Périlleux pour les secours au vu de l'ampleur du projet. Ceux que l'on nous propose maintenant ne sont pas pratiques.

On recommande de préserver la nature, à savoir, rien que pour élargir le Maravenne et créer le canal de délestage, 383 grands arbres vont être abattus dont des centenaires. Et pour le projet, combien de petites tiges plantées pour combien d'arbres abattus ? Je pense que l'usine doit s'installer dans le strict nécessaire car il faut laisser le peu d'espaces naturels sur le littoral pour la biodiversité, et les générations futures. Maravenne côté Château Vert



Maravenne côté Fonderie

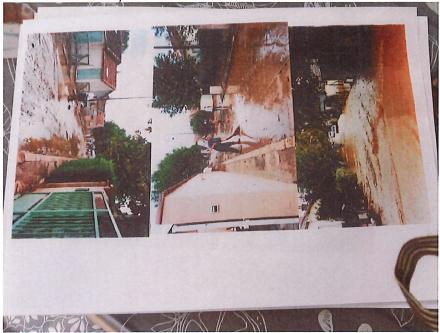


Maravenne côté Fonderie





Inondation 2005, rue de Provence Les Bormettes



Pont-Blanc vers Miramar





Effondrement digue Schneider côté ODEL (Voile d'Azur)



concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

avis Bormettes

mail (no MS6)

De : catherine baschieri <baschiericatherine@gmail.com>

mer., 28 juin 2023 10:13

Objet: avis Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Madame, Monsieur,

Je suis très favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes car il va permettre de mieux gérer l'encombrement des voies, venant de l'Argentière et de la sortie du Pont Blanc, très chargées surtout en été.

De plus l'embellissement du sentier du littoral ne peut qu'apporter plus de plaisir aux londais heureux de bénéficier d'un cadre de vie "magique".

Le 28/06/23

BASCHIERI Catherine 567, route de Collobrières

tél: 06 07 09 12 76 baschieri.cathy@neuf.fr

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Naval Group

mail me (457)

De: jmontech@free.fr>

jeu., 29 juin 2023 17:38

Objet: Naval Group

À: concertationbormettes

<concertationbormettes@lalondelesmaures.fr>

Je soutiens le projet d'installation de Naval Group au Bormette (La Londe les Maures) et j'estime que c'est une chance pour notre commune.

Jean-Marc Montech

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Projet d aménagement NAVAL GROUP

De: Sabrina Dufour <dufoursabrina84@gmail.com>

jeu., 29 juin 2023 18:13

Objet: Projet d aménagement NAVAL GROUP

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Bonjour,

Je suis tres favorable au projet d aménagement du site des Bormettes car il va permettre:

La requalification de la friche industrielle du quartier des Bormettes et l'aménagement d un nouveau quartier important pour la commune ainsi que l'embellissement du sentier littoral.

Je remercie la commune pour avoir organisé une reunion publique en début de concertation pour largement informer la population du projet et recueillir leurs observations.

Le 29 juin 2023 Dufour sabrina 266 corniche du golf 83250 la Londe-les-Maures 06 87 27 17 90

Dufoursabrina84@gmail.com

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Projet des Bormettes

mail no (M59)

De : Philippe BOLAND <philippe.boland@wanadoo.fr>

jeu., 29 juin 2023 20:44

Objet: Projet des Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Répondre à : Philippe BOLAND < philippe.boland@wanadoo.fr>

Le 29/06/2023 Philippe Boland 137, avenue des Romarins - La Londe les Maures 0626967324

philippe.boland@wanadoo.fr

Je suis favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes car il va permettre

- Le retour d'une activité tertiaire à La Londe ainsi que la création d'emplois.
- La requalification d'une friche industrielle.
- De traiter l'ensablement du port de La Londe grâce à la création d'une jetée.

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Projet d'aménagement de la propriété de NAVAL GROUP au quartier des Bormettes- concertation

De : Twilight_Forest < lisaboutie1@gmail.com>

jeu., 29 juin 2023 22:00

Objet : Projet d'aménagement de la propriété de NAVAL GROUP

au quartier des Bormettes- concertation

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Je suis très favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes.

Il va permettre le retour d'une activité tertiaire à LA LONDE LES MAURES ainsi que la création d'emplois..

LA LONDE le 29 Juin 2023 BOUTIE Lisa Hameau de la Bastide Neuve Apt 82 Bât. C 83250 LA LONDE LES MAURES

0632332890 lisaboutie1@gmail.com

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Projet d'aménagement de la propriété de NAVAL GROUP au quartier des Bormettes-concertation-

De: francois madignier < francois.madignier@sfr.fr>

jeu., 29 juin 2023 23:05

Objet : Projet d'aménagement de la propriété de NAVAL

GROUP au quartier des Bormettes-concertation-

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Répondre à : francois madignier < francois.madignier@sfr.fr>

Bonjour,

Je suis très favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes car cela va permettre la construction d'un hôtel de standing qui attirera une clientèle haut de gamme, la région étant très attractive pour les touristes (étrangers et nationaux).

Fait à La Londe les Maures, le 29 Juin 2023. MADIGNIER FRANCOIS 122 Corniche des Cigales 83250, La Londe les Maures 06 20 82 13 14 francois.madignier@sfr.fr

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Bormettes

mail no M62

De : Pierre Antoine DE GOIFFON <degoiffon@gmail.com>

ven., 30 juin 2023 06:59

Objet: Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

30/06/2023
de Goiffon Pierre-Antoine
46, avenue des lauriers roses
83250 la londe
0682605825
degoiffon@gmail.com
Je suis favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes afin
d'apporter
richesse, emploi ainsi qu'une activité tertiaire à notre commune.

Envoyé de mon iPad

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Projet les Bormettes

De : blancard marie claude <blancardmc@gmail.com>

ven., 30 juin 2023 07:22

Objet: Projet les Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Je suis favorable au projet d'amenagement de la propriété de Naval Group au quartier des Bormettes : En effet ,ce projet comporte plusieurs points positifs pour notre ville : une redynamisation économique, site malgré tout éloigné du centre ville , valorisation de la commune

Blancard Marie Claude _ Montbarbon Dominique

31 Corniche des Cigales Tel : 06 03 05 49 99

Mail: blancardmc@gmail.com

La Londe les Maures le 30 juin 2023

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Objet: Projet d'aménagement de la propriété de NAVAL GROUP au quartier des Bormettes - concertation -

De: patrick bombray <patrick.bombray@orange.fr>

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

jeu., 29 juin 2023 18:22

Objet : Objet: Projet d'aménagement de la propriété de NAVAL

GROUP au quartier des Bormettes - concertation -

Les images externes ne seront pas affichées. <u>Montre les images ci-dessous</u>

Bonjour

Je suis très favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes car cela va permettre:

le retour d'une activité tertiaire à La Londe-les-Maures et la création d'emplois ,de booster l'économie locale en favorisant l'arrivée d'une nouvelle population (ingénieur/e, cadre, techniciens supérieurs) qui vont consommer sur la commune et renforcer le commerce local qui en a bien besoin.

Par ailleurs , la création d'une digue pour les essais , va éviter l'ensablement du port de la Londe-les-Maures (les études l'ont démontrées)

Fait à la londe : le 29 juin 2023 BOMBRAY PATRICK 271 CORNICHE DU GOLF 83250 LA LONDE LES MAURES 0688210835 Patrick.bombray@orange.fr

Sans virus. <u>WWW.avast.com</u>	

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Projet d'aménagement de la propriété de NAVAL GROUP au quartier des Bormettes- concertation

De : Nicole Boutié <nicole.boutie@gmail.com>

jeu., 29 juin 2023 21:56

Objet : Projet d'aménagement de la propriété de NAVAL GROUP

au quartier des Bormettes- concertation

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Je suis très favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes.

Il va permettre la création d'un hôtel de qualité qui fait actuellement défaut sur la commune.

LA LONDE le 29 Juin 2023 BOUTIE Nicole Hameau de la Bastide Neuve Apt 82 Bât. C 83250 LA LONDE LES MAURES

0686573466

nicole.boutie@gmail.com

opposition à l'urbanisation des champs autour de la friche -Bormettes/PontBlanc/Maravennes - Effondrement de la biodiversité : la responsabilité de l'État reconnue par le juge administratif

De : Fabien Lepoutre <fabienlepoutre1505@gmail.com>

ven., 30 juin 2023 09:52

Objet : opposition à l'urbanisation des champs autour de la friche - Bormettes/PontBlanc/Maravennes - Effondrement de la biodiversité : la responsabilité de l'État reconnue par le

juge administratif

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Effondrement de la biodiversité : la responsabilité de l'État reconnue par le juge administratif

Mr Le Maire, membres du conseil muncipal,

Un récent jugement a attiré mon attention et fait écho à votre projet qui prévoit de bâtir sur une zone, à ce jour, remplie de biodiversité et située sur une nappe phréatique sousterraine. Ce jugement est une victoire d'associations pour faire reconnaitre la responsabilité de l'Etat dans le manque d'évaluation des risques et le préjudice écologique causé par la contamination des eaux et des sols.

"Le très attendu jugement de l'affaire « Justice pour le vivant » a été rendu ce 29 juin 2023 par le tribunal administratif de Paris. Cinq associations de protection de l'environnement avaient attaqué l'État, le 10 janvier 2022, pour sa responsabilité dans l'effondrement de la biodiversité.

Les ONG lui reprochaient plusieurs manquements dont un manquement à l'obligation de protection des eaux souterraines et de surface. Elles soutenaient l'existence d'un préjudice écologique résultant de ces manquements et ont demandé que l'État prenne les mesures nécessaires à sa réparation.

La reconnaissance « historique » du préjudice écologique

Le premier enjeu pour les ONG était la reconnaissance par le juge administratif d'un préjudice écologique lié à la contamination des sols, des eaux et de l'air. Avec peu de difficultés, le tribunal administratif, sur le fondement des études scientifiques fournies par les associations, a jugé qu'en l'absence « de toute contestation du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire sur ce point, le préjudice écologique invoqué par les associations requérantes, résultant de la contamination généralisée, diffuse, chronique et durable et les substances des eaux des sols par actives produits phytopharmaceutiques, [devait être] regardé comme établi ».

Des fautes de l'État reconnues par le juge

« (...) Il n'est pas contesté que l'objectif initial de diminution du recours aux produits

phytopharmaceutiques de 50 % en dix ans [...], n'est pas en situation d'être atteint », a observé le juge, qui a donc reconnu que, dans ces conditions, les associations étaient fondées à reprocher à l'État le non-respect de la trajectoire de réduction de l'utilisation des pesticides prévue dans les plans Écophyto.

En outre, se fondant sur les rapports fournis par l'agence de l'eau, qui font tous état « d'une présence significative de substances actives de produits phytopharmaceutiques responsables de la dégradation de l'état chimique des masses d'eau », le juge a également reconnu la faute de l'État concernant l'état des eaux souterraines."

Cette décision est historique, et malgré sont apparente distance avec notre sujet des bormettes qui ne prévoit pas l'utilisation de produit phytopharmaceutiques, elle est tout de même exemplaire et significative puisqu'elle oppose directement le développement économique (la production de nourriture) à un sujet écologique (la biodiversité et les préservation des ressources). Cette décision, indirecte à notre sujet mais lourde de sens, doit vous interpeler à la veille d'une décision de mise en compatibilité du PLU qui pourrait conduire aux même conséquences qu'évoquées dans l'exemple ci-dessus : la dégradation de la biodiversité, de l'air et des eaux de surface et souterraines. Alors même s'il est souvent répété qu'il "ne faut pas opposé économie et écologie", dans cette conclusion juridique, il faut noter que peut être les temps ont changés et finalement l'écologie doit être considérer dans l'architecture de notre développement industriel et urbain.

Comme nombreux riverains qui se sont largement manifestés lors des réunions publiques et regroupés de nombreuses fois, je vous rappelle mon opposition à voir l'urbanisation de l'ensemble des surfaces qui sont autour de la friche actuelle, ainsi que l'augmentation du traffic dans le quartier qui est, jusqu'à présent, très calme.

Afin d'assurer le suivi régulier de la qualité de la nappe phréatique, des analyses et enregistrements de la qualité de l'eau peuvent être fait dès aujourd'hui. Ils pourront servir de témoin et point de repère dans le cas de discussions futurs.

Cordialement,

Fabien LEPOUTRE - habitant du Pont Blanc

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

NAVAL GROUPE

mail to M67

De: Florette Thimel <florettethimel@hotmail.fr>

ven., 30 juin 2023 10:56

Objet: NAVAL GROUPE

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Le 30 Juin 2023 Thimel Florette

Je suis très favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes car je rentre dans la vie active et je me doute que ce projet va créer des emplois. Ce qui me permettra de rester sur la commune de La Londe que j'adore.

Cordialement Florette Thimel

Envoyé à partir de Outlook pour iOS

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Avis sur le projet

mail (no Mos)

De : didier galard <didier.galard@sfr.fr>

ven., 30 juin 2023 12:56

Objet : Avis sur le projet

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Répondre à : didier galard < didier.galard@sfr.fr>

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'aménagement du site des Bormettes pour les raisons suivantes:

-Réhabilitation d'une friche industrielle

-Retour d'une activité industrielle à La Londe et la création d'emplois qui en découle

-Création d'une jetée permettant de solutionner l'ensablement du port Maravène

Didier Galard

172 avenue des lauriers roses La Galinette Valcros

83250 La Londe les maures

Tel: 06 03 15 22 64

Mail: didier.galard@sfr.fr

TR: Observations sur le PLU concernant l'aménagement des Bormettes

De: Gérard MELINE < melinegerard@hotmail.fr>

Objet : TR: Observations sur le PLU concernant l'aménagement

des Bormettes

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

ven., 30 juin 2023 16:21

mail no H70

De: Méline Gérard < melinegerard@hotmail.fr>

Envoyé: jeudi 29 juin 2023 07:30 À: gyk@orange.fr <gyk@orange.fr>

Objet: Fwd: Observations sur le PLU concernant l'aménagement des Bormettes

Début du message transféré :

De: Gérard MELINE < melinegerard@hotmail.fr>

Date: 28 juin 2023 à 20:22:19 UTC+2 **À:** Maryse FORET <gm30@orange.fr>

Objet: Observations sur le PLU concernant l'aménagement des

Bormettes

Mr le Maire et Membres Référents de la Concertation

La lecture de l'élaboration du PLU en date d'avril 2023, modifié le 9/5/23 me fait comprendre qu'il a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de 21 hectares de terrains situés aux Bormettes, propriétés de Naval Group pour créer des zones constructibles à destination industrielle, d'habitat et d'équipements publics.

Sur le fonds du projet, c'est assez clair pour en envisager la réalisation sur le papier, mais sur la forme pour y parvenir, cela ne me convainc pas, compte tenu des nombreux problèmes techniques à résoudre, des contraintes environnementales imposées par la loi à respecter et du besoin de connaître les réponses d'organismes en charge d'évaluer le bien fondé de ce projet d'aménagement établi par le cabinet Citadia qui ne fait que poser le cadre et en manque de précisions.

Les réponses demandent d'être faites par des professionnels impliqués dans l'aménagement du territoire et je ne peux donner que mon sentiment sur un projet qui va transformer « ce petit Paradis » pour lequel j'ai de gros attachements.

Stratégiquement, industriellement parlant, l'arrivée de l'usine est une bonne nouvelle pour le tissu économique londais, régional, national mais en tenant compte de la spécificité du secteur.

Je souhaite que les nouveaux dirigeants de Naval Group aient bien conscience du lieu qu'ils veulent réinvestir. Elle est héritière de l'ancienne entreprise Schneider qui à son époque a su créer des centaines d'emplois, mais surtout créer un village coron pour loger le personnel. De ce fait un quartier typique est né, pas du tout enclavé, facile d'accès où il y fait bon vivre. Cela a participé à la renommée de La Londe qui doit tout faire pour en conserver son âme. Depuis sa fermeture en 1993, le dynamisme du quartier a prospéré au niveau sportif (gymnase), culturel (théâtre des Bormettes), animation (corso fleuri, fête foraine, marché du mardi matin pendant l'été).

Pendant ce temps la Nature a su reprendre ses droits pour en faire un lieu de biodiversité, bord de mer, inégalé dans le Var.

Ces 2 aspects m'amènent à considérer que le projet industriel Naval Group se suffit à lui-même en terme de grosses constructions pour transformer la zone et que toute spéculation immobilière qui ajouterait un risque n'a plus sa place sur ce secteur en mutation.

Avec l'arrivée de cette société de recherche industrielle militaire navale, je suis surpris du manque d'explication sur la sécurité de ce projet et comment accepte-t-elle la création d'un habitat de proximité et des risques inhérents ?

Le 1er point à élucider est celui du dossier PAPI qui n'est pas explicitement évoqué et qui à ce jour n'est toujours pas validé par les autorités. Ce dossier, mis en route en 2017, modifié en 2021 n'est pas chose facile car il s'agit d'établir un vrai projet de lutte contre les inondations du secteur qui engage la responsabilité de la municipalité. La prise en compte du cours d'eau « le caroubier » semble indispensable.

Comment Naval Group, semi-organisme d'Etat pourrait-il s'installer en 2026, sans la création du canal de dérivation du Maravenne qui passerait d'ailleurs sur ses terrains ?

Imaginons la survenue d'un gros épisode orageux qui inonde leur espace. Pour une Société de Défense Nationale, ce serait le comble de ne pas s'être protégée.

Dans ce cas, application du principe de prévention ou du principe de précaution ?

2ième point : Le site est concerné par l'aléa submersion marine dont la ville doit tenir compte pour une maîtrise de l'urbanisation. Qu'en disent les services de l'Etat, avec la création d'un ponton d'une grande longueur placé juste à côté de l'embouchure du futur canal de délestage qui lui-même pourrait se remplir d'eau de mer et atteindre les nappes phréatiques?

3ième point : inexorablement dans le Var, nous allons vers la sécheresse estivale et hivernale qui va s'intensifier avec les restrictions d'utilisation de l'eau. Avec une arrivée importante d'employés + les besoins de l'usine qui augmentera considérablement l'utilisation d'eau, existe-t-il assez de réserve pour la distribuer en plus dans des projets immobiliers ? Un risque de pénurie peut-il se produire au détriment des habitations existantes ? L'usine de traitement Véolia a-t-elle la capacité de traiter les surplus d'eaux usées par rapport à maintenant ?

4ième point : pour que ce PLU soit accepté, il y a besoin de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et il est indispensable de le faire connaître à la population. Quand sera-t-il disponible ?



5ième point : dans le PLU, il est rappelé que notre site bormettois se situe à proximité de zones naturelles d'intérêt écologique et une zone de conservations des oiseaux. Le site jouxte la zone de protection spéciale des îles d'Hyères du réseau Natura 2000. Depuis la « fermeture » de l'usine en 1993, notre site est devenu un complément légitime de protection de la Nature. « Ouvrons » les yeux pour voir cette belle surface boisée qui contribue :

- à lutter contre le réchauffement climatique
- à agir comme un purificateur d'air que beaucoup de communes aimeraient posséder.

Cet îlot de fraîcheur est unique en bord de mer et il me paraît essentiel de le conserver pour le « bien commun « et comme le répète la municipalité pour « l'intérêt général ».

Le secteur des Bormettes est une terre liée au travail (agricole, minière, industrielle) qui :

- a fait vivre de nombreuses familles investies dans leur labeur
- a enrichi la valeur du patrimoine foncier et la proposer à une société hôtelière de tourisme me paraît anachronique.

Avec de l'imagination, une partie des autres zones inoccupées peuvent être aménagées afin de créer un parc remarquable, pédagogique, de ressourcement ouvert à tous et que le personnel de Naval Group sera inévitablement enchanté de fréquenter.

Les générations futures découvriront un lieu ancestral, magique et seront à leur tour héritier de ce que nous leur transmettons, comme nous le sommes avec l'expérience Schneider. Allier technologie de pointe avec la résolution de contraintes environnementales amèneraient une plus value sur l'image de marque de la ville avec des retombées médiatiques positives et des avantages pour le Bien-être de Tous et le Bien-être Commun. Je souhaite que les Responsables en charge du projet Naval Group soient visionnaires de créer un tel cadre de Vie.

6ième point : le flux routier va devenir important du centre ville vers les Bormettes et vice versa et c'est la plus grosse nuisance quotidienne qui va apparaître sur cette zone. Déjà que l'été, le phénomène bouchon pour aller à la plage et retour est important, l'arrivée de centaines de voitures et camions quotidiennement pour rejoindre l'usine va créer des perturbations difficiles à gérer. L'explication du nouveau schéma routier pour améliorer la desserte inter quartiers n'est pas précise et l'on voit bien que sur ce point « ça coince ».

- 1- le carrefour du pont blanc, sous lequel passe le Pansard, pour aller au port et pour continuer sur les Bormettes devient inopérant et une solution d'ouvrage adapté est à réaliser.
- 2- le rond point école Bussone peut certainement convenir, mais l'arrivée dans la rue Schneider plus étroite que le standard, va devoir être repensée, en conservant les 2 rangées de laurier-roses et de platanes de

chaque côté et de trouver la solution totalement efficace pour permettre l'écoulement des eaux de pluie jusqu'à la mer. Qui va payer tous ces travaux ?



Naval Group communique qu'il investit 140 millions d'euros pour s'installer, ce qui d'un point de vue comptable me semble être en dessous de la réalité.

Je souhaite que les dirigeants de Naval Group, que les élus locaux, régionaux prennent véritablement conscience de modifier ce PLU pour l'amener à un haut niveau de responsabilité en tenant compte de tous les paramètres.

Nous nous trouvons devant la situation délicate de faire un choix sur l'aménagement irréversible de notre quartier qui pourrait être valorisant pour tous si nous ne le surchargeons pas de trafic.

En conséquence, je n'adhère pas à ce projet tel qu'il est présenté en attendant une nouvelle concertation du public expliquant toutes les modifications apportées à l'ancienne.

Je souhaite à tous les décideurs d'élaborer un projet plus en accord avec le mouvement actuel de la planète.

Avec mes meilleures salutations.

MELINE Gérard 3, rue de la rade 83250 La Londe les Maures

Envoyé de mon iPad

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Concertation publique

ven., 30 juin 2023 22:29

∅1 pièce jointe

De : habiter miramar <habitermiramar@gmail.com>

Objet: Concertation publique

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Monsieur le Directeur de l'Urbanisme,

Dans le cadre de la concertation publique, nous vous prions de trouver des remarques en tant que riverains du port Miramar.

Pour des raisons logistiques les échanges habituels entre riverains n'ont pu se faire dans les délais, un courrier complémentaire, le cas échéant, vous sera adressé regroupant remarques et signatures d'autres riverains du port.

Ce projet appelle deux remarques.

1/ La création, en bord de mer, de nouveaux logements plutôt que la restructuration de l'existant et d'une plateforme technique ne peuvent trouver leur éventuelle justification que dans la mission publique et nationale de Naval Group.

Il est donc essentiel que le PLU ne puisse autoriser un nouveau propriétaire, si Naval Group venait à vendre, de développer un littoral à préserver.

Le PLU pourrait par exemple restreindre l'utilisation de cette zone aux seules constructions ayant un rapport avec la Marine Nationale.

2/ Ce développement doit être l'occasion de réduire les nuisances nocturnes des zones voisines et non de les accroître.

Ce projet est l'opportunité historique de répartir harmonieusement les activités notamment nocturnes sur toute la zone littorale en essayant de les accueillir le plus loin possible des habitations.

Le développement de haute technologie et les 300 ou 400 habitants des logements et hotel crées apporteront une nouvelle vie à la zone littorale et probablement aux commerces du port. Tant mieux mais cela ne doit pas s'accompagner par une augmentation des nuisances pour les riverains du port et de la plage Miramar, alors que la partie ouest du jardin public prévu en front de mer et la jetée seront très éloignés des habitations et bien plus éloignés que ne le sont tous les autres espaces de bord de mer.

Les zones résidentielles bordant le port Miramar, la plage Miramar sont déjà utilisées, plusieurs fois par semaine en saison, pour des concerts ou activités nocturnes organisés par la commune ou par des restaurateurs. Ces concerts nocturnes sont suivis par le passage du tracteur sur la plage vers 3 heures du matin, et au petit matin l'activité reprend aux aurores sur le port.

S'y ajoutent les week ends ou en saison, les regroupements spontanés la nuit sur le port et la plage. Aujourd'hui la police municipale ne peut de fait interdire ces regroupements nocturnes et ne sait pas où les canaliser.

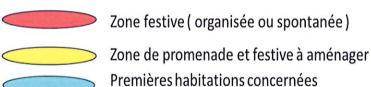
Le jardin public, la jetée et le jardin à l'Ouest du canal de délestage, plus éloignés de toute habitation que le port ou les plages doivent être ouverts la nuit. De même, le jardin

pourrait être étendu à toute la largeur de la parcelle jusqu'au canal, des bancs pourraient être disposés en front de mer entre le jardin public, la jetée et le parking du canal de délestage.

La carte ci-dessous montre (en bleu) les zones d'habitation les plus proches des espaces publics concernés par les festivités organisées ou spontanées (en rouge). La zone en jaune est à la fois proche des axes de communication, proche du port mais plus éloignée des habitations que les espaces utilisés actuellement.

Ces aménagements des lieux éloignés des habitations et même des bateaux habités doivent pouvoir de jour encourager la balade du bord de mer et accueillir le soir des activités organisées par la commune, ou encore faciliter la canalisation par la police des regroupements spontanés nocturnes.





Bien cordialement

Jean Dominjon

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

CONCERTATION BORMETTES NAVAL GROUP

mail (no M72)

De: Coulon Nathalie <nathalie.coulon03@orange.fr>

ven., 30 juin 2023 23:21

Objet: CONCERTATION BORMETTES NAVAL GROUP

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Répondre à : Coulon Nathalie < nathalie.coulon03@orange.fr>

Mesdames, Messieurs,

Inévitablement le site des Bormettes doit évoluer et ce projet est probablement préférable à d'autres.

Sensible au respect de l'environnement (faune et flore), je suis très admirative de notre petit bois de mimosas implanté sur le site (quel plaisir d'humer leur parfum l'hiver) ainsi que des autres espèces végétales présentes à proximité de l'ancienne usine qui, tous ensemble, forment l'habitat d'un bon nombre d'espèces animales.

De manière générale, n'oublions pas qu'à trop porter atteinte à la nature, elle finit toujours par se retourner contre nous.

Je reste confiante et persuadée que notre équipe municipale fera au mieux pour préserver ce cadre.

Salutations respectueuses.

Nathalie COULON

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

concertation

De : mn gerbaudo <mn.gerbaudo@laposte.net>

ven., 30 juin 2023 23:38

Objet: concertation

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Répondre à : mn gerbaudo <mn.gerbaudo@laposte.net>

Marie Noëlle leonelli gerbaudo 30/06/2023 38 rue du pont blanc 83250 la Londe les Maures

Je suis favorable au projet de reindustrialisation par Naval group sur le site des bormettes.

Je remercie la municipalité d'avoir organisé cette concertation.

Ce projet va permettre de diversifier les activités économiques de la commune.

De plus, cela permettra d'effectuer d'autres améliorations, la construction d'un hôtel, un embellissement du littoral, la création d'un gymnase, la prise en compte des risques de ruissellement dans cette zone, notamment en amont...

Par ailleurs, je me demande si deux accès au site seront nécessaires.

Il me paraît aussi utile de prévoir des sols perméables notamment au niveau des parkings.

Je félicite aussi la proposition de conserver des lieux de biodiversité.

Envoyé depuis mon mobile

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

NAVAL GROUPE

mail no H74

De: Christian De Guitaut < llm@groupeval.fr>

ven., 30 juin 2023 11:02

Objet: NAVAL GROUPE

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Monsieur de GUITAUT Christian Domaine de Valcros - 83250 LA LONDE LES MAURES

Je suis très favorable au projet d'aménagement du Site des Bormettes car il va permettre :

- Le retour d'une activité tertiaire à La LONDE LES MAURES ainsi que la création d'emplois de maintenance.
- La recalcification de la friche industrielle du quartier des Bormettes et l'aménagement d'un nouveau quartier important pour la Commune,
- A l'amélioration du traitement des écoulements des eaux de ruissellements de la cité des Bormettes.

Fait à La Londe le 30 juin 2023

Christian DE GUITAUT

concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

concertation Bormettes

mailno M75)

De: chrystel dominjon <chrystel@dominjon.com>

ven., 30 juin 2023 19:13

Objet: concertation Bormettes

∅1 pièce jointe

À: concertationbormettes@lalondelesmaures.fr

Madame, Monsieur,

Veuillez, je vous prie, trouver mes remarques concernant les Bormettes.

Je vous remercie d'en accuser réception.

Très cordialement Chrystel Dominjon

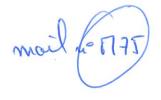
Ø.

30 juin 2023 Naval group.docx

39 ko

Chrystel DOMINJON

1 Allée du front de mer
83250 La Londe les maures
chryspublic@dominjon.com



Le 30 juin 2023

Référence : Concertation d'urbanisme sur l'aménagement des Bormettes
Madame, Monsieur,
Veuillez, je vous prie, trouver ci-après mes remarques dans le cadre de la concertation sur l'aménagement du site des Bormettes.
Le projet Naval Group : une malédiction déguisée en bénédiction ?

Art 14 de la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen : « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

Le consentement à l'impôt devrait être au centre des préoccupations de ceux qui dépensent cet impôt... L'historique à la Londe les Maures n'est pas encourageant.

Ainsi le littoral de la Londe a été développé dans les années 1970 sans discernement ni planification. Malgré le bétonnage intensif de ce littoral, les familles Londaises ne peuvent loger près de la mer faute d'appartements familiaux. Le résultat de cet urbanisme non pensé sont les quartiers Miramar et Argentière avec leurs studios vides 9 mois de l'année, quartiers qui après avoir été sans vie deviennent l'enfer sur terre les 3 mois d'été avec l'installation des marchands du temple.

L'absence de prise en compte du consentement à l'impôt est illustrée aussi par la carence de politique économique. Ainsi, sans concertation aucune avec les administrés, on agrandit à grands frais la mairie à l'heure où tout se fait en ligne mais on n'a pas dépensé un centime pour aménager un pôle tertiaire susceptible de faire venir les sociétés de services prometteuses...et pourvoyeuses de jobs à matière grise. La Londe se contente de la rente facile du tourisme qui détériore son territoire au prétexte de quelques emplois saisonniers non qualifiés... Le résultat est une micro ville dont 60% des habitants sont résidents secondaires car il n'y a pas de « boulot » à la Londe...

Malgré ou parce que le bilan si peu flatteur, les impôts à La Londe sont prohibitifs. Dans le cas de ma famille, le total impôt foncier et taxe habitation est de 10 000 euros ! <u>C'est une somme très</u> significative.

Pour ce prix très élevé, nous n'avons pas même une bibliothèque municipale pour emprunter un livre. Le volet « culture » de la commune se résume aux décibels des bals mousse qui nous assomment presque tous les jours l'été, bals payés par nos impôts mais organisés au profit d'intérêts privés, la dizaine de commerçants du port... Commerçants dont la dynamique entrepreneuriale est de ne pas travailler 8 mois de l'année...

moil (° 11)

C'est donc dans ce cadre institutionnel et cette dynamique économique que s'inscrit le projet Naval Group.

Naval Group, c'est 70% l'Etat, donc 70% nos actifs et 70% nos impôts pour les investissements à faire.

Merci de nous consulter pour vous assurer de notre consentement à défigurer notre terrain en bord de mer en y installant des bâtiments industriels, généralement des parangons d'esthétisme architectural et surtout des hectares de parking! Le chaos en termes d'embouteillage est déjà total trois mois de l'année, ajouter des hectares de parking semble la mesure de bon sens pour favoriser la circulation dans un cul de sac. Favoriser l'usage de la voiture, c'est assurément dans l'air du temps.

Il est incompréhensible que la plaquette soit aussi peu instructive. Le volet économique n'y est absolument pas développé.

Le projet est une hérésie environnementale. Comment être convaincue du bienfondé économique sans aucune information ? Combien d'emplois sont créés et avec quelle garantie ? S'agit-il d'emplois d'ouvriers ou d'ingénieurs ? Quelles est la pyramide de qualification ? La Londe a besoin d'emplois QUALIFIES pour garder ses enfants brillants. Massacrer son littoral pour des emplois non qualifiés, La Londe fait cela très bien depuis des décennies sans l'aide de Naval Group ...

Sur le fonds, je consens tout à fait à payer les multiples et lourds impôts français (locaux, IR, IFI, etc...) pour développer des armes susceptibles de défendre le territoire européen.

Sur la forme, en revanche, ce projet tel que présenté me semble un développement aussi peu réfléchi que les développements des années 70.

Dans un monde idéal, les actionnaires minoritaires devraient être dédommagés pour 30% de la valeur du terrain. La valeur ajoutée de Thales ne réside pas dans son foncier.

Seul le bâtiment nécessaire aux « essais » des drones devrait recevoir un permis de construire en bord de mer.

Tout le reste du terrain devrait être enfin nettoyé et transformé en parc régional. Ce parc pourra alors recevoir les nombreuses animations de la commune qui aujourd'hui pourrit la vie des administrés car organisées sur la voie publique.

Le territoire de La Londe étant immense, la place de l'éco-système <u>pôle production de drones et</u> sous-traitants n'a pas sa place sur le littoral mais devrait être dans les terres à proximité immédiate <u>des voies de circulation.</u>

Conclusion

Je ne peux absolument pas considérer payer des impôts pour défigurer encore plus notre littoral pour la construction d'un site de production de drones qui ne nécessite nullement la proximité de l'eau.

Je ne peux absolument pas considérer payer des impôts pour défigurer encore plus notre littoral pour la construction d'un site industriel de sous-traitants qui n'ont nul besoin de la proximité de l'eau

Je ne peux absolument pas considérer payer des impôts pour défigurer encore plus notre littoral pour la construction d'hectares de parking dans un cul de sac dans lequel la circulation est déjà impossible.

Je ne peux absolument pas considérer payer des impôts pour défigurer encore plus notre littoral pour la construction d'un hôtel business qui n'a nul besoin de la proximité de l'eau.

Je ne peux absolument pas considérer payer des impôts pour défigurer encore plus notre littoral pour le peux absolument pas considérer payer des impôts pour défigurer encore plus notre littoral pour le peux absolument pas considérer payer des impôts pour défigurer encore plus notre littoral pour le peux absolument pas considérer payer des impôts pour défigurer encore plus notre littoral pour la construction d'un hôtel business qui n'a nul besoin de la proximité de l'eau.

pour la construction d'appartements quand la restructuration des studios vides des quartiers Miramar et Argentière n'est pas envisagée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Chrystel Dominjon